Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 13653
16 décembre 2014

Les relations du Conseil de l'Europe avec le Kazakhstan

Proposition de résolution
déposée par M. Axel E. FISCHER et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Le Kazakhstan est un Etat membre de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et a signé plusieurs conventions du Conseil de l'Europe. Il a récemment ratifié la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE n ° 141). Cette étroite coopération doit être saluée comme un pas important dans la réalisation de l'objectif auquel tend le Conseil de l'Europe consistant à promouvoir la démocratie, la prééminence du droit et le respect des droits de l'homme au-delà de ses frontières aussi, notamment dans les pays voisins.

Le Parlement du Kazakhstan a signé un accord de coopération avec l'Assemblée parlementaire en 2004 et envoie des membres assister aux sessions de cette dernière. Le Kazakhstan est le seul pays à avoir conclu un tel accord de coopération. Aucun autre accord de cette nature n'a été signé depuis, cette forme de coopération ayant été remplacée de fait par le statut de «partenaire pour la démocratie».

Dans la Résolution 1526 (2006) adoptée il y a huit ans sur la situation au Kazakhstan et ses relations avec le Conseil de l'Europe, l'Assemblée a estimé que ce pays était l'un des piliers de la stabilité de la région euro-asiatique. Dans le même temps, elle a fait part de son inquiétude s'agissant des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie.

Un nouveau rapport devrait examiner ce qu'il en est à présent et, le cas échéant, formuler des propositions quant à la poursuite de la coopération. Compte tenu de la situation actuelle dans la région, l'Assemblée devrait examiner s'il serait utile d'intensifier cette coopération, en particulier avec le Parlement du Kazakhstan, et si les conditions requises à cet effet sont remplies.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

FISCHER Axel E., Allemagne, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BAKOYANNIS Theodora, Grèce, PPE/DC
BENNING Sybille, Allemagne, PPE/DC
BOKUCHAVA Tinatin, Géorgie, PPE/DC
BYLYKBASHI Oerd, Albanie, PPE/DC
FABRITIUS Bernd, Allemagne, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GIRO Francesco Maria, Italie, PPE/DC
HÜBINGER Anette, Allemagne, PPE/DC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
MIßFELDER Philipp, Allemagne, PPE/DC
NICOLETTI Michele, Italie, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHOCKENHOFF Andreas, Allemagne, PPE/DC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
ULLRICH Volker, Allemagne, PPE/DC
WURM Gisela, Autriche, SOC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste